

RÈGLEMENT DU CONCOURS "DESSINE TON POISSON"

La MFR a le plaisir de vous inviter à participer à son concours de dessin "Dessine ton poisson", organisé dans le cadre de l'expo-découverte et vente de poissons d'aquarium.

1. Objet du concours

Le concours a pour thème : **les poissons et l'univers aquatique**. Les participants sont invités à dessiner un poisson selon leur imagination.

2. Conditions de participation

- Le concours est **ouvert aux enfants âgés de 3 à 12 ans**, à l'exclusion des enfants du personnel de la Maison Familiale de Villié-Morgon
- La participation est **gratuite et sans obligation d'achat**.
- Un seul dessin sera accepté **par famille**.

3. Déroulement et modalités de participation

- Les dessins peuvent être déposés directement à la MFR aux dates suivantes :
 - **Le vendredi 28 mars 2025 de 15h30 à 18h00**
 - **Le mercredi 2 avril 2025 de 15h30 à 18h30**
 - **Le vendredi 4 avril 2025 de 15h30 à 18h00**
- Les dessins peuvent également être envoyés par courrier postal à l'adresse suivante :
MFR de Villié-Morgon – 194 montée des gaudets 69910 Villié-Morgon ou être déposés directement dans la boîte aux lettres de l'établissement entre **le 27 janvier 2025 et le 5 avril 2025**.
- Les dessins peuvent également être envoyés par mail à l'adresse suivante : mfr.villie-morgon@mfr.asso.fr (formats .png, .jpg, .pdf acceptés).

Attention : Tous les dessins doivent être accompagnés des informations suivantes :

- Nom et prénom de l'enfant
- Âge de l'enfant
- Coordonnées (adresse postale, e-mail et téléphone).

4. Sélection des gagnants

- Les dessins seront évalués par un jury composé des membres de la MFR.
- 3 gagnants seront récompensés.
- Les critères de sélection porteront sur l'originalité et la créativité.
- Les résultats seront annoncés sur les réseaux sociaux de la MFR et les gagnants seront contactés directement.

5. Lots

Un lot sera remis à chaque gagnant. La nature des lots sera précisée ultérieurement.

6. Valorisation des œuvres

- Les dessins participants pourront être exposés lors de l'événement expo-vente s'ils sont déposés à temps.
- Ils pourront également être publiés sur les réseaux sociaux de la MFR (page Facebook, Instagram, etc.).

7. Données personnelles

Les données personnelles collectées (nom, coordonnées, etc.) sont strictement réservées à l'organisation du concours et à la prise de contact avec les gagnants. Elles ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la gestion du concours, conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

8. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.